

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 FEVRIER 2025

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le onze février deux mille vingt-cinq, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Brassuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (11) : Cécile VRIGNAUD, Aurélie GREGOIRE, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Benoit SIMONNEAU, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Pascal LAGOGUEE

Absents (4) : Marie JARRY, Bruno BODIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 05-02-2025

Secrétaire de séance : Dominique PAQUEREAU

FINANCES

Approbation du compte administratif 2024 et affectation des résultats

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de valider le compte administratif du budget de la régie pour l'année 2024, ainsi que l'affectation des résultats.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que la présidente) est élu(e) par le conseil d'administration.

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif de l'exercice 2024 a été arrêté au 31/12/2024.

Il est présenté selon la nomenclature M57.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

BOCAPOLE	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (5=1-2+3+4)
Investissement	393,80		-3 264,53	0,00	-2 870,73
Fonctionnement	52 074,95	0,00	31 515,94	0,00	83 590,89
TOTAL	52 468,75	0,00	28 251,41	0,00	80 720,16

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2024		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2024	31 515,94
	Excédent ou déficit antérieur reporté	52 074,95
	Excédent ou déficit cumulé	83 590,89
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2024	-3 264,53
	Excédent ou déficit antérieur reporté	393,80
	Excédent ou déficit cumulé	-2 870,73
RAR	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-2 870,73
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	-2 870,73
	Affectation au R/1068 :	2 870,73
	Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	80 720,16

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,
- arrêter les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-avant,
- déclarer les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- affecter le résultat 2024 comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la Régie Bocapole,,

Marie JARRY,

Transmis en préfecture le **13 FEV. 2025**

Notifié ou publié le **13 FEV. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

